

ADMINISTRATION GENERALE
JLS/SC

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Convention de Restauration avec la Ville de LARMOR PLAGE – Avenant n° 4

Par délibération du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 étendant la fourniture de repas par la cuisine centrale de PLOEMEUR au multi-accueil « Les Moussaillons » de LARMOR-PLAGE. Toutefois, les tarifs des prestations n'avaient pas été fixés, une période de mise au point ayant été jugée nécessaire.

La proposition de la cuisine centrale ayant été acceptée par la ville de LARMOR-PLAGE, à savoir :

| | |
|--|-----------------|
| . Prix forfaitaire du repas bébé | 1,859 Euros TTC |
| . Goûters, facturés au prix réel des fournitures | |
| . Prix du repas centre de loisirs « maternelle » | 2,551 Euros TTC |

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 4 annexé à la présente,
- AUTORISE le Maire à le signer et accomplir les différentes formalités afférentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Loïc LE MEUR